

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**19 ET 20 DÉCEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI RIMBORSU DI L'ATTI MEDICALI TRA A  
CASCIA PRIMARIA D'ASSICURANZA MALATIA E A  
CULLITTIVITA DI CORSICA**

**CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES ACTES  
MEDICAUX ENTRE LES CAISSES PRIMAIRES  
D'ASSURANCE MALADIE ET LA COLLECTIVITE DE  
CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La Collectivité de Corse exerce des missions en matière de santé publique. Les services de la Direction de la Promotion de la Santé et de la Prévention sanitaire procèdent à des actes médicaux pouvant être remboursés par les caisses d'assurance maladie.

L'article L. 2111-1 du Code de la santé publique décrit la promotion de la santé maternelle et infantile comme une mission partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale.

Afin de permettre le remboursement des actes réalisés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), il est conclu entre les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et la Collectivité de Corse un accord justifiant une participation financière de l'assurance maladie selon le Code de la santé publique.

Cette convention identifie les bénéficiaires concernés, détaille les prestations prises en charge, les modalités de facturation ainsi que les procédures de contrôle.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver les conventions de remboursement à conclure avec les caisses d'assurance maladie de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, telles que figurant en annexe.
- de m'autoriser à signer d'éventuels avenants dès lors qu'ils ne modifient pas substantiellement l'équilibre et tous les actes pris en exécution des obligations ainsi consenties par la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.